



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date: 15/12/2020

Numéro de référence : 114

Traitement des données personnelles dans SAP

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Cour de justice de l'Union européenne	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	HelpDesk.REMUNERATIONS@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Direction des ressources humaines et de l'administration du personnel - Unité rémunérations et missions	
<i>Sous-traitant :</i>		

Accessible au public

Description du traitement

1) Finalité du traitement

Le présent traitement a pour objet d'effectuer les versements des émoluments, des rémunérations, des paiements provisionnels et des frais des missions, ainsi que tout paiement de régularisation aux Membres de l'Institution, aux anciens Membres en position d'indemnité transitoire, aux fonctionnaires et aux agents temporaires et contractuels.

2) Description du traitement

Les données relatives à la paie des Membres, anciens Membres en position d'indemnité transitoire, fonctionnaires et agents de l'institution sont transmises à l'unité rémunérations et missions par le PMO/DIGIT de la Commission européenne et sont calculées par le système de la paie NAP. Par la suite, elles sont enregistrées dans un fichier spécial dans SAP via la procédure NAPSAP qui permet une prédisposition du vendor account.

La comptabilisation des salaires, effectuée via la procédure NAPSAP2 comporte également des données à caractère personnel en ce qui concerne l'écriture comptable sur les comptes hors-budget prédisposés à garder une trace du NUP, par exemple pour les retenues des frais de téléphone ou pour les dettes.

Des statistiques sur l'historique des prestations et des paiements sont également générées par le système.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Membres et anciens Membres en position d'indemnité transitoire Fonctionnaires et agents	Nom, prénom, compte(s) bancaire(s), titulaire du(des) compte(s), NUP, vendor account, montant(s) à verser	Les données sont conservées pendant une période de 10 ans.

<i>3) Destinataires</i>	
<i>a) Au sein de l'institution</i>	Les gestionnaires compétents en charge de la gestion financière et comptable.
<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	Les auditeurs de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la mission qui lui est confiée par l'article 287 TFUE.
<i>4) Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant.
<i>5) Mesures de sécurité</i>	<p>Les documents originaux ou copie (en cas de transmission par voie électronique) sont conservés au sein de l'unité rémunérations et missions dans des registres et locaux réservés auxquels ont droit d'accès uniquement les gestionnaires compétents de ladite unité.</p> <p>L'accès aux informations en ligne via le système comptable et financier est restreint exclusivement aux personnes dûment autorisées qui sont en charge de la gestion financière et comptable.</p>

Accessible au public

6) *Notice d'information*

La notice d'information est en cours d'établissement.

7) *Limitations des droits*

Néant.
